

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2160>

CommuniquÃ© de soutien de l'UGTG aux jeunes Militants du journal Rebelle

- Expressions -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 2 dÃ©cembre 2014

Mis Ã jour le : mardi 2 dÃ©cembre 2014

UGTG.org

Le 17 avril 2013, les deux jeunes du journal « Rebelle » Raphaël Cécé et Sony Laguerre étaient condamnés à 5 et 8 mois de prison avec sursis. Sony Laguerre était également en plus d'une amende de 8000 euros.

Ils sont à nouveau convoqués ce Mardi 02 Décembre devant la Cour d'Appel de Basse-Terre.

Mais que reproche-t-on réellement à Raphaël Cécé et à Sonny LAGUERRE sinon leur engagement militant à dénoncer les injustices, le mépris et leur détermination à défendre les intérêts de la jeunesse et singulièrement ceux des lycéens et étudiants.

Les autorités préfèrent-elles que ces jeunes, comme tant d'autres, se perdent dans les paradis artificiels et autres déviances ?

Mais non, ils ont choisi de militer, de s'exprimer, de contester par le biais d'un journal.

L'UGTG condamne avec la plus grande fermeté les atteintes portées aux libertés fondamentales et singulièrement contre le droit d'expression de la jeunesse.

L'UGTG apporte son soutien militant aux jeunes du journal « Rebelle » et exige l'arrêt immédiat des poursuites.

NON A LA RÉPRESSION !!!

Sékrétoiré Jéneral

E.DOMOTA

Lapwent 2 d'août 2014